

RÈGLEMENT CONCOURS PHOTOS 2025

SAINT CONGARD



Article 1

La municipalité de Saint Congard organise son 3^{ème} concours photos gratuit, avec une catégorie adulte et une catégorie enfant (- de 12 ans). Le thème choisi cette année est :

« Au ras du sol »

Les photos sont à déposer en mairie ou à la médiathèque jusqu'au samedi 30 août 2025 à 12h.

Article 2

Le concours consiste à faire parvenir, sous format A4, (21 x 29,7cm), 1 photographie couleurs en impression numérique ou argentique sur papier photo et par vos soins.

La photographie déposée devra respecter la totalité des règles suivantes :

- Une photo par participant-e et prise à St Congard.
- Uniquement ouvert aux Congardais-es et aux photographes amateurs.
- La photo devra être collée sur un papier canson noir de format 24 x 32 cm, fourni par la mairie.
- Est considéré comme participante une personne ayant remplie la fiche d'inscription.
- Des éléments devront être obligatoirement indiqués au dos du carton : Nom, Prénom, Adresse, Age
- Titre en dessous et derrière la photo.
- Le participant garantit que les clichés ne portent pas atteinte à la vie privée et au droit à l'image des personnes ou des lieux privés photographiés. Il fait son affaire de l'obtention des autorisations nécessaires de la part de la personne photographiée ou du propriétaire des lieux privés, pour l'utilisation, l'exposition ou la diffusion des clichés tels que le prévoit le présent règlement.

Article 3

Les concurrents autorisent l'utilisation de leurs photographies par la municipalité. Ces photographies seront toujours utilisées avec mention du nom de l'auteur. L'utilisation de ces photographies ne pourra donner lieu à un versement de droit d'auteur ou à une rétribution sous quelque forme que ce soit.

En outre, le participant autorise que sa photo soit exposée.

Article 4

Le jury désignera 3 photos gagnantes dans chaque catégories (enfants / adultes).

Les membres du jury ne pourront pas participer au concours.

Une remise de prix sera organisée le samedi 11 octobre 2024 (horaires à préciser).

Article 5

Critères de choix : le respect du règlement, le respect du thème, l'originalité...

Article 6

La participation à ce concours implique l'accord des concurrents et leur acceptation du présent règlement. Les prix ne pourront donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en monnaie.

BULLETIN DE PARTICIPATION CONCOURS PHOTO 2025



A retourner en même temps que la Photo

NOM.....Prénom.....
Adresse.....Code Postal.....
Ville.....
E-mail.....Age

Je participe au concours photo organisé par la Municipalité de Saint Congard.
J'accepte le règlement.

Titre de la Photo
(Obligatoire) :
.....

Signature du Participant
Précédée de « Lu et Approuvé »
.....

Signature des parents (pour les mineurs)

BULLETIN DE PARTICIPATION CONCOURS PHOTO 2025



A retourner en même temps que la Photo

NOM.....Prénom.....
Adresse.....Code Postal.....
Ville.....
E-mail.....Age

Je participe au concours photo organisé par la Municipalité de Saint Congard.
J'accepte le règlement.

Titre de la Photo
(Obligatoire) :
.....

Signature du Participant
Précédée de « Lu et Approuvé »
.....

Signature des parents (pour les mineurs)